visa n° 15 ligue le 15/02/2024 FFSA visa n0149 le 15/02/2024

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

SLALOM SUR ROUTE DE JUMIEGES

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de NORMANDIE organise le

26 MAI 2024

Avec le concours de JUMIEGES AUTO CLUB

Un slalom dénommé : 6° SLALOM SUR ROUTE DE JUMIEGES

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2024, le Championnat des Slaloms de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2024 et le championnat ASA Normandie.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie sous le n°....., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n°.....

Organisateur technique

Nom : **JUMIÈGES AUTO CLUB**

Adresse : **61 place de la mairie 76480 JUMIEGES**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires :	M Jean BELY	licence	145422	1202
Sportifs				
Commissaires Sportifs :	M Claude CHRISTEL	licence	9367	1303
	Mme Françoise MAWDSLEY	licence	1653	1303
Directeur de Course :	M Lucien VARANGLE	licence	36384	1307
Directeur de Course Adjoint :	M Guillaume LEGRAND	licence	220796	1307
Commissaires Techniques :				
RESPONSABLE :	M Jacques SALENNE	licence	18219	1306
	M William BLOT	licence	236179	1318
	M. BALLENGHIEN Francis	licence	5641	1303
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Michèle PIERRE	licence	8342	1306
Chronométreurs : Responsable	M Raphaël VOISIN	licence	211834	1308
	Mme Jennifer LACHEVRE	licence	194351	1303
Responsable Commissaires :	M Arno VIANDIER	licence	13368	1308
Médecin Responsable :	M Hervé GALLOIS	licence	332301	1317

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 21 mai 2024 à minuit caché de la poste faisant foi.
Publication de la liste des engagés le vendredi 24 mai 2024.
Vérifications administratives : lieu Place Martin du Gard 76480 Jumièges
Samedi 25 mai 2024 de 14h30 à 18 h.
Dimanche 26 mai 2024 de 7h15 à 9h15.
Vérifications techniques : lieu Place Martin du Gard 76480 Jumièges
Samedi 25 mai 2024 de 15h à 18h30.
Dimanche 26 mai 2024 de 7h30 à 9h30.
1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le samedi 25 mai 2024 à 16h30.
Lieu : Epicerie Artistique Place Martin du Gard 76480 Jumièges.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronos le 26 mai 2024 à 10h.
Essais non chronométrés le dimanche 26 mai 2024 de 8h45 à 10h15.
Essais chronométrés le dimanche 26 mai 2024 de 10h30 à 12h.
Briefing écrit des pilotes remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.
Affichage de la liste des concurrents admis à la course 15 minutes après la fin des essais.

COURSE :

- 1ère manche le dimanche 26 mai 2024 à partir de 13h30 ;
- 2ème manche le dimanche 26 mai 2024 à l'issue de la 1° manche ;
- 3ème manche le dimanche 26 mai 2024 à l'issue de la 2° manche ;
- 4ème manche si possible sur décision du Directeur de Course, à l'issue de la 3ème manche.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Seule une reconnaissance pédestre est autorisée. Des navettes seront à la disposition des concurrents à l'arrivée pour leur permettre de regagner le parc concurrents.
Affichage des résultats provisoires le dimanche 26 mai 2024 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, lieu carrefour Route du Mesnil / Route du Conihout 76480 Jumièges.
Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) : à l'issue de la dernière manche de course, le parc fermé sera le parc concurrent. Un plan d'emplacement sera affiché.
Podium le dimanche 26 mai 2024 à 19h Place Martin du Gard 76480 Jumièges.
Remise des prix le dimanche 26 mai 2024 à 19h, Place Martin du Gard 76480 Jumièges.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.
Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage du bac, M. GOPOIS Jimmy, 1021 rue du bac, 76480 Yainville.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9 heures 30 le dimanche 26 mai 2024.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les classements seront affichés après chaque manche au carrefour Route du Mesnil / Route du Conihout 76480 Jumièges. Un additif sera publié si des conditions particulières liées à la situation sanitaire sont toujours d'actualité à la date de l'épreuve.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

DEUIL Sébastien 746 rue Guillaume le conquérant, 76480 JUMIEGES

Téléphone : 06 07 68 90 33 ; courriel : jumiegesautoclub@gmail.com

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 21 mai 2024 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour tout engagement reçu avant le 1er mai 2024, les frais de participation sont réduits à 90 €.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation à l'ordre de **JUMIEGES AUTO CLUB**

Toute demande de licence TRPS à la journée devra être remplie et accompagnée d'un chèque de 50 € avec l'engagement. Le TPRS est disponible sur le site de l'ASA de Normandie. Un certificat médical de non-contre-indication au sport automobile vous sera demandé. (Le médecin de l'épreuve ne pourra vous le délivrer)

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents déclarant forfait 24 heures avant le début de l'épreuve seront intégralement remboursés. Au-delà de cette date et avant le début des vérifications, une retenue de 50% du montant de l'engagement sera faite par l'organisateur. Aucun remboursement ne sera fait pour tout forfait intervenant après le début des vérifications. Les concurrents voulant contacter l'organisateur pendant la durée de l'épreuve pourront appeler un numéro qui leur sera communiqué lors des vérifications administratives. Tout concurrent ayant pris le départ d'une manche d'essais ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum des voitures admises est fixé à 100 dont 20 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC, Classic et Fol' Car.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2. P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom sur Route de JUMIEGES sera tracé sur la ROUTE DU CONIHOUT 76480 JUMIEGES Le départ se situe 56 mètres après le carrefour avec la rue de la Navine. L'arrivée est fixée 55 mètres avant le chemin des Hogues. Il sera d'environ 1620 mètres.

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.
La course se déroulera en 3 manches (éventuellement une 4ème manche sur décision du directeur de course).
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms. Les départs seront donnés selon la procédure des feux.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés route du Mesnil et rue Barras 76480 Jumièges.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 13 heures, le samedi 25 mai 2024.
Les concurrents sont priés de ne pas démarrer leur moteur **avant 8h00 dimanche matin**.
Il est demandé aux concurrents :

1/ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

2/ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.

3/ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

Les remorques devront être garées au parc concurrent pour les groupes C et D/E. Pour tous les autres groupes, un parc à remorques obligatoire est mis à disposition des concurrents situé rue du Mesnil (sous réserve de dispositions contraires établies par l'organisateur communiquées à chaque concurrent).

La sanction pour le non-respect de l'une des dispositions ci-dessus est de 220.00 € nets par infraction constatée (cf. règlement standard des slaloms).

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p. Le parc fermé sera le parc concurrents. Un plan d'emplacement sera affiché.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés carrefour Route du Mesnil / Route du Conihout 76480 Jumièges.
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.
Lieu Place Martin du Gard 76480 Jumièges de 7h00 à 19h00.
Téléphone permanence n° 06 07 68 90 33.
Centre de secours le plus proche a été informé ; Centre d'Intervention et de Secours, rue du Commandant Guilbaud 76580 Le Trait, n° 18 d'un fixe, n° 112 d'un portable.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1 RECONNAISSANCE

Seules les reconnaissances à pied sont autorisées (voir réglementation standard des slaloms article 7.1)
Horaires : le samedi 25 mai 2024 de 15h00 à 18h30 ;
Le dimanche 26 mai 2023 de 7h45 à 8h30.

7.1 P ORDRE DEPART

L'ordre des départs sera établi conformément à l'article 7.3 du règlement standard des slaloms.

7.2 P CONFERENCE AUX PILOTES

VOIR ARTICLE 1.2 P.

7.3P. COURSE

Il y aura 3 manches qui se dérouleront successivement à partir de 13 heures 30 (une 4ème manche pourra se dérouler sur décision du directeur de course). Les pilotes devront se présenter dans l'ordre décroissant des numéros. S'ils ne se présentaient dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutés au temps réalisé dans la manche considérée.
Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 2 secondes
- Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée = 10 secondes
- Chicane manquée ou erreur de parcours = Manche non prise en compte pour ce pilote
- Ordre de passage non respecté dans la manche = 5 secondes
- Echauffement des pneumatiques = Exclusion de l'épreuve ;
- Non-participation à au moins une manche d'essai = Exclusion de l'épreuve ;
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée = Disqualification par le Collège.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.
Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol' Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol' Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise à chacun des concurrents classés. Les coupes non retirées lors de la remise des prix seront acquises à l'organisateur. Les coupes ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.
Une remise de prix et de coupes sera effectuée spécialement à l'attention des commissaires de piste.

10.6P. TIRAGE AU SORT

A la fin de la remise des prix, un tirage au sort aura lieu pour un engagement gratuit au Slalom sur Route de Jumièges de 2025.
. Ledit gain de l'engagement ne sera uniquement attribué qu'au concurrent présent à la remise des coupes.